

# Compte-rendu du conseil municipal du 31/03/2016

## Annexe 1

### COMMISSION CCAS DU 27 MARS 2017

Présents : Bruno RAMBAUD - Emeline DUFRENEY – Bernadette LEARD – Séverine BIZEL BIZELLOT

Excusé : PERNET Florian – Caroline BRUN

Pour 2016 : 800 h de plus qu'en 2015 pour la fréquentation des enfants de la commune.

Les horaires d'ouverture restent identiques à l'année dernière. Fermeture de la garderie du 14 avril 2017 au 01 mai 2017.

Révision des tarifs halte-garderie et accueil de loisirs : Augmentation des tarifs de 10 centimes en général par rapport à 2016.

#### Du 7 juillet au 18 août 2017

#### ENFANTS SCOLARISÉS SUR LA COMMUNE :

##### Accueil périscolaire :

###### 11h45 à 13h30

QF < 333 = 1.80 au lieu de 1.70

QF < 746 = 2.20 au lieu de 2.10

QF < 1053 = 2.80 au lieu de 2.70

QF < 1413 = 3.50 au lieu de 3.40

QF > 1413 = 3.70 au lieu de 3.60.

###### A partir de 16 h 30 tarifs à l'heure

1.20 au lieu de 1.15

1.50 au lieu de 1.40

1.90 au lieu de 1.80

2.40 au lieu de 2.30

2.50 Au lieu de 2.40

##### Accueil de Loisirs :

###### ½ journée

3.00 Au lieu de 2.90

4.50 au lieu de 4.40

5.50 au lieu de 5.40

6.30 au lieu de 6.20

7.30 au lieu de 7.20

###### Journée avec repas

7.50 au lieu de 7.40

10.70 au lieu de 10.60

13.30 au lieu de 13.20

15.60 au lieu de 15.50

17.80 au lieu de 17.70

#### TARIF ENFANTS HORS DEPARTEMENT

##### Accueil de loisirs

###### ½ journée

1<sup>er</sup> enfant = 9.80 au lieu de 9.70

2<sup>eme</sup> enfnts = 8.90 au lieu de 8.80

###### Journée

18.00 au lieu de 17.80

16.20 au lieu de 16.00

###### Journée avec repas

20.00 au lieu de 19.80

18.20 au lieu de 18.00

#### TARIF ENFANTS CAF

##### Accueil de loisirs :

###### ½ journée

1<sup>er</sup> enfant = 8.50 au lieu de 8.40

2<sup>eme</sup> enfants = 7.70 au lieu de 7.60

###### Journée

15.80 au lieu de 15.60

14.20 au lieu de 14.00

###### Journée avec repas

18.00 au lieu de 17.80

16.20 au lieu de 16.00

Tarif d'adaptation été et hiver : 8 €

#### Action à réalisées :

Demander au Conseil Municipal de valider les tarifs présentés.

Réfléchir à la mise en place d'une convention pour la garderie entre Albiez le Jeune et Albiez Montrond.

Concernant le portage des repas à la garderie pour les moins de 6 ans, obligatoire pour 2018, l'idée a été émise de lancer un appel d'offre avec un cahier des charges aux restaurateurs d'Albiez Montrond.

Bernie demande également à qui elle doit s'adresser, quand elle souhaite l'hiver faire un damage du jardin d'enfants ?

L'ordre du jour concernant le bilan ESF sera vu à une prochaine commission vu l'absence de Caroline.